

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**REPUBLIQUE DU MALI  
Un peuple- Un But- Une Foi**

**AGENCE DU BASSIN DU FLEUVE NIGER (ABFN)**

**PROJET DE REHABILITATION ECONOMIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE DU FLEUVE NIGER (PREEFN)**

Bamako, le 22 février 2024

N° \_\_\_\_\_ /MEADD-ABFN-PREEFN

**Le Directeur Général de l'Agence du Bassin du  
Fleuve Niger (ABFN), Coordinateur du PREEFN**

**A**

**Messieurs les responsables des bureaux ci-après :**

N°	Non d'Entreprise	Tél et adresse	RCCM	NIF	Compte bancaire avec code guichet et code barre
1	SID (Société d'Ingénierie pour le Développement)	BPE : 4533 Tel/Fax : 00223 20 28 27 38 / 7645 89 57 Baco-djicoroni, Rue : 802 et Porte : 05, Bamako / MALI Email: <a href="mailto:sid@orangemali.net">sid@orangemali.net</a> Site web: <a href="http://www.sidmali.com">www.sidmali.com</a>	RC : 2002. B.07.244	N°0851 02927K	N° 020402084055-25 BDM SA Agence Bacodjicoroni; CODE SWIFT: Bdamlba ; code Banque: ML016 ; RIB: 25
2	SERTAS (Société d'Études Recherches et de Technologies Adaptées pour Sahel)	Banankabougou Bolé, face tribunal administratif de Bamako Bamako Mali Tél : (00223) 20 20 13 03/75 29 66 36 / 66 71 97 17, BP E: 4303 Email : <a href="mailto:sertasconseil@gmail.com">sertasconseil@gmail.com</a> / <a href="mailto:info@sertas-mali.com95">info@sertas-mali.com95</a> Site web : <a href="http://www.sertas-mali.com">www.sertas-mali.com</a>	2001 A – 07 – 296	0841029 87R	400 00 123 05 76-74 BNDA Agence principale de Bamako
3	SOUTH ENGINEERING	Bamako, Hamahallaye, BPE 535, Tel : (00223) 76 45 33 54	RC : MA.BKO.20 06.B.4739	0851025 69 M	BNDA 400001215313- 74 Agence principale Bamako
4	BICKA SARL	Tel: 66 79 75 14 Email: <a href="mailto:harouye@yahoo.fr">harouye@yahoo.fr</a> Faladié, Bamako	2008.B.4929	0822006 334B	Code banque : ML101 Code guichet : 01002 N° de compte : 0007002001 Rib :22 BMS
5	ECI (Expertise Conseils Ingénierie)	Kalaban Coro Nérékoro, près du terrain de foot ASB Email : <a href="mailto:bah.cheick@yahoo.fr">bah.cheick@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:eci.bs.sarl@gmail.com">eci.bs.sarl@gmail.com</a> Tél : 76 45 01 49	MA. KTI. 2019 B. 1627	N° 0250308 31 C	BSIC N° de Compte : 00100062527

1. Le gouvernement de la république du Mali (ci-après dénommé « l'Emprunteur ») a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ou l'Association Internationale de Développement (AID)] (la « Banque ») sous la forme d'un crédit (*ci-après dénommé « fonds »* en vue de financer le coût du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN). L'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN), l'agence d'exécution du Client se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat pour lequel cette Demande de Propositions est émise. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande du gouvernement de la République du Mali, de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de crédit. Ledit accord de crédit interdit tout retrait du compte de crédit destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que le gouvernement de la République du Mali ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de crédit ni prétendre détenir une créance sur les fonds.
2. L'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) à travers l'Unité de Gestion du PREEFN (UGP) sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après « **Recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un plan type d'aménagement pour la mise en eau du bateau + ponton sur différents sites et formation des agents de l'ABFN sur le sujet** ».

Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence (Section 7).

3. La présente lettre a été adressée aux bureaux sus cités pour servir de base pour la manifestation d'intérêt.
  - a) Il n'est pas permis de transférer cette invitation à un autre consultant ;
  - b) Le contrat sera rémunéré au forfait.
4. Le Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour évaluation sont :
  - Capacités techniques et managériales de la firme,
  - Expérience générale de la firme dans le domaine de la mission,
  - Nombre de contrats similaires exécutés. Chaque contrat similaire sera accompagné de la preuve de sa réalisation par la firme (page de garde, page de signature du contrat et attestation de bonne fin d'exécution de la mission).

Un consultant sera sélectionné sur la base de la qualification du consultant(QC) comme indiqué dans les directives sélection3 et emploi de consultants par les emprunteurs de *de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID* » de juillet 2016.

5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID* » de juillet 2016, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

6. Les consultants figurants sur la liste des exclusions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et les Délégations de Service Public (ARMDS) seront écartés. Cette liste figure sur le site : [www.armds.gov.ml](http://www.armds.gov.ml) et [www.dgmp.gov.ml](http://www.dgmp.gov.ml)
7. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, au plus tard **le 04 mars 2024 à 10 heures** et par écrit au Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN), Direction Générale de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger à N'Tabacoro dans la cour de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, Tél : (00223) 20 28 17 55/20 28 17 54, de 09 heures à 16 heures TU. Mr Abdourahamane Oumarou TOURE, Directeur Général de l'ABFN, Coordinateur du PREEFN, Tél. : +223 20 28 19 92, Fax : +223 20 28 73 6- E-mail : [tourehamanitour@gmail.com](mailto:tourehamanitour@gmail.com) ou [abdoul\\_malick2003@yahoo.fr](mailto:abdoul_malick2003@yahoo.fr)
  - (a) que vous avez reçu la Lettre d'invitation ; et
  - (b) que vous soumettrez une manifestation d'intérêts.

Les dates, heures de dépôt sont au plus tard : **le 11/03/ 2023 à 16h 00mn.**

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général de l'ABFN,  
Coordinateur du PREEFN

